

La compagnie "Royal de Luxe" traite comme des chiens les journalistes de France 3 Pays de la Loire

Ce devait être une belle journée. Les élèves de l'école publique Jean Zay à Nantes avaient rendez-vous, le vendredi 22 septembre, avec un des deux chiens géants animés de la compagnie "Royal de Luxe" et une équipe de France 3 Pays de la Loire pour filmer l'événement. Le début d'un week-end de trois jours de festivités à Nantes. Tout était calé : le journaliste rédacteur avait les autorisations du rectorat, de l'équipe enseignante, des parents d'élèves, et il avait prévenu le contact presse de "Royal de Luxe" de leur présence. Ce devait être un sujet léger, qui donne une image positive d'un quartier considéré comme "difficile".

Mais alors que l'équipe est en place dans la cour de l'école pour filmer l'arrivée du chien, une personne les invective sans se présenter : "Qu'est-ce que vous faites là ? Sortez d'ici !". L'équipe essaie de comprendre pourquoi, et la chargée de production de "Royal de Luxe" leur signifie l'interdiction de toute présence de médias.

Le directeur général "Culture et arts dans la ville" de Nantes métropole s'en mêle et vient se positionner devant la caméra, pour l'empêcher de filmer. Pendant plusieurs minutes, l'équipe a été sommée de justifier de sa présence et de présenter des autorisations de tournage. Elle a fini par sortir, escortée par deux vigiles, après l'appel de l'inspectrice d'académie, visiblement pas au courant de l'autorisation donnée par le rectorat !

L'attachée de presse du rectorat était pourtant présente sur place, et a pu attester du feu vert donné à France 3.



Résultat : pas de reportage. L'équipe, choquée, n'a pas été en mesure psychologiquement et physiquement de réaliser le tournage, calé en classe avec les élèves et leur enseignant après le passage du spectacle.

La page culture prévue sur le sujet le soir a, elle aussi, été annulée. Les enfants ne se verront pas à la télé, enfin, pas tout de suite. Dans la cour, la caméra d'une société de production est restée filmer la rencontre pour un documentaire qui sera diffusé prochainement sur... France 3 Pays de la Loire !

Pourtant, la journée avait bien commencé. L'équipe de France 3 Pays de la Loire avait pu filmer sans souci le réveil des deux chiens géants dans le quartier. Elle ne demandait même pas d'interview de la troupe, mais simplement à interroger les enfants.

Quel était l'enjeu pour "Royal de Luxe" ? Pourquoi tant de tension pour traiter un sujet qui devait être léger ?

Les salariés ont été soutenus par leur rédacteur en chef, mais ils doivent aussi être défendus par la direction de France 3 Pays de la Loire. Elle doit impérativement demander des explications et éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

Déjà, en janvier dernier, l'équipe de France 3 Angers n'avait pas pu faire de reportage sur les 24 h 00 de Shakespeare (Henry III Richard IV) au théâtre du Quai, car une société de production avait l'exclusivité des images. Une série diffusée, là aussi, quelques mois plus tard sur France 3 Pays de la Loire.

Déjà avertie, la direction doit aujourd'hui agir pour défendre la liberté d'informer. Les coproductions engagées par France 3, avec des sociétés privées, ne doivent pas empêcher les journalistes de couvrir l'actualité pour les JT régionaux, et priver les téléspectateurs du service public de leur actualité locale.

Nantes, le 28 septembre 2023